
SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1895.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits supplémentaires au Budget du Ministère des Affaires étrangères pour l'exercice 1896 et des crédits provisoires à valoir sur les Budgets du même exercice.

(Voir les nos 41 et 48, session de 1895-1896, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; ALLARD, HERRY et CAPPELLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Toute mesure propre à étendre notre influence à l'étranger et à écouler les produits du pays ne pourra rencontrer qu'une adhésion spontanée et unanime.

Aussi la Commission des Finances, appelée à statuer sur la demande d'un crédit, affecté pour compléter la représentation consulaire du pays à l'étranger, soit une somme de 160,000 francs et la somme de 18,000 francs devant servir à augmenter le nombre des bourses de voyage à conférer aux licenciés en sciences commerciales qui se rendent à l'étranger, la Commission, à l'unanimité de ses membres présents, a donné un avis favorable.

Plusieurs budgets, restés en souffrance, obligent le Gouvernement à demander des crédits provisoires pour assurer la marche régulière des services ressortissant aux divers départements ministériels.

La Commission, à l'unanimité de ses membres présents, vous en propose l'acceptation.

Le Rapporteur,
CAPPELLE.

Le Président,
Baron P. BETHUNE.